

Annexe 1 – Conditions Particulières

1. Conditions particulières

1.1 Imputation à votre budget de formation professionnelle continue

Le TÜV NORD France est enregistré en tant que prestataire de formation, sous le numéro 31 59 09020 59 auprès du Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais (en application de l'article L. 6352-12 du Code du Travail, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). Le montant de nos prestations est imputable au financement de la formation professionnelle continue à laquelle les entreprises sont assujetties en vertu de l'article 14 de la Loi N° 575 du 16 juillet 1971 relative à la formation continue.

1.2 Conditions d'annulation

Le TÜV NORD France se réserve le droit d'annuler avec préavis toute action qui ne pourrait pas se dérouler dans des conditions pédagogiques optimales.

1.3 Désistement

Toute entreprise a la possibilité, jusqu'à la veille d'un stage, de remplacer un stagiaire défaillant par un autre, en prévenant immédiatement par fax ou par e-mail dans le cas d'une session inter-entreprises. En cas de désistement dans le mois précédant le début du stage, les montants suivants seront retenus :

- entre 20 et 15 jours ouvrés avant le stage : 30 %
- entre 15 et 5 jours ouvrés avant le stage : 50 %
- moins de 5 jours ouvrés avant le stage : 100 %

Il ne peut y avoir de remboursement en cas de non présentation ou d'absence du stagiaire au cours du stage. Pour toute annulation relative à une formation financée par un OPCA, l'indemnité due sera à la charge exclusive du Client.

1.4 Propriété intellectuelle

Le Client reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle liés à l'exécution de l'Accord (c'est à dire l'ensemble des formations proposées au Client, y compris les noms, marques, inventions, logos et droits d'auteurs de TÜV NORD France) demeurent la propriété exclusive de TÜV NORD ou de ses sociétés affiliées et ne doivent pas être utilisés par le Client sans l'accord préalable écrit de TÜV NORD France.

Le TÜV NORD France se réserve l'entière propriété du contenu des supports de formation utilisés ou des documents, quelle que soit leur forme : orale, papier, numérique ou électronique, pouvant être remis au Client à l'issue des formations. Par conséquent, toute utilisation, copie, reproduction, transformation ou exploitation non expressément autorisée par le TÜV NORD France ne peut être réalisée par le Client.

1.5 Confidentialité

Aucune des parties ne doit divulguer ou utiliser, pour quelle que fin que ce soit, les informations confidentielles qu'elle aurait pu acquérir ou recevoir dans le cadre de l'exécution de l'accord, sans le consentement écrit préalable de la Partie qui a divulgué ces informations confidentielles.

2. Inscription – Convention

Votre inscription ne devient définitive qu'à réception d'une confirmation écrite, bulletin d'inscription renseigné (ci-joint) ou commande.

Dans le cas d'une prise en charge par un organisme gestionnaire des fonds de formation de l'entreprise, c'est la réception de l'accord de prise en charge qui tient lieu d'inscription. Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est volontairement limité pour chaque session. À la réception de la commande, ou de l'accord de prise en charge, le TÜV NORD France confirme l'inscription, auprès de l'employeur et du stagiaire. Sur demande, une convention de formation peut être établie.

3. Validité du devis

Le présent devis est valable 2 mois à partir de son émission.

4. Eléments de facturation

Les factures du TÜV NORD France seront présentées à l'entreprise selon les dispositions suivantes :

- 100 % après réalisation de la prestation de formation
- 100% AVANT la réalisation de la prestation si le client est un nouveau client de TÜV NORD France
- si la notation financière du client est inférieure à 40 sur 100, la facturation est de 100 % avant réalisation de la prestation. Le paiement devra être enregistré avant la réalisation de l'audit au plus tard 10 jours AVANT le début de la prestation (facture PROFORMA).

Fin du texte Annexe 1 – Conditions Particulières

Annexe 2 – Conditions Générales

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales (ci-après dénommées « les conditions générales ») s'appliquent à toute prestation ainsi que les relations contractuelles en résultant, entre le TÜV NORD ou un de ses agents ou sous-traitants (dénommé TÜV NORD ci-après) et le Client.

2. Exécution des prestations

2.1 Offres

Les offres rédigées par le TÜV NORD France demeurent conditionnelles et sans engagement, particulièrement en ce qui concerne le champ, la réalisation, les prix, les délais jusqu'à la confirmation écrite de la commande ou conclusion définitive du contrat.

2.2 Champ d'application

Les services convenus entre le TÜV NORD France et le Client sont réalisés en accord avec les instructions du client et/ou les règles techniques généralement reconnues et/ou en conformité avec la réglementation en vigueur au moment de la confirmation de la commande – sauf mention expresse écrite stipulant le contraire.

Sauf notification contraire de la part du TÜV NORD France, les résultats de nos prestations font l'objet d'un rapport ou avis remis au Client selon des conditions définies entre le TÜV NORD France et le Client.

Les rapports ou avis émis par le TÜV NORD France sont le reflet des faits constatés au moment de son intervention conformément aux instructions convenues avec le Client et/ou dans l'offre émise par le TÜV NORD France.

2.3 Prix

Les tarifs appliqués font référence aux tarifs négociés entre le TÜV NORD France et le Client.

2.4 Paiement

Sauf conditions commerciales spécifiques, les factures établies par TÜV NORD France sont payables sans escompte au plus tard dans les trente(30) jours suivant la date de ladite facture.

Le TÜV NORD France se réserve le droit de facturer un acompte ou d'exiger un paiement d'avance.

En cas d'annulation par le Client d'une prestation qui est déjà en cours, le montant total de la prestation sera dû et facturé.

Le TÜV NORD France se réserve le droit de suspendre ou de refuser la réalisation des autres prestations attendues en cas de retard ou refus de paiement.

En cas de litige, le Client ne doit pas retenir ou différer le paiement des services rendus. Si tel est le cas, le TÜV NORD pourra engager des poursuites en recouvrement des sommes dues ainsi que des frais administratifs et honoraires liés au recouvrement.

2.5 Délai

Les délais, dates et durées de prestations fixés dans les offres sont basés sur des estimations de la charge de travail, qui ont été établies à partir des informations fournies par le client.

Le TÜV NORD France ne s'engage sur les délais, dates et durées de prestations convenues qu'à réception de l'ensemble des éléments nécessaires à l'exécution du service et au moment de la préparation du devis final.

D'une part et conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, résultant de la loi LME, toute facture non payée à son échéance portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard de 15% l'an à compter de la date de la facture. D'autre part, le non-respect du délai de paiement expose aux sanctions de l'article L.442-6-III du Code de Commerce, et notamment à une amende civile. En l'absence de convention, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée. Le fait de ne pas respecter ce délai est puni d'une amende de 15 000,00 euros.

Pour tout professionnel, le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci d'une indemnité forfaitaire de 40,00 € prévue à l'article L441-6, alinéa12, du Code de Commerce, et dont le montant est fixé par décret 2012-1115 du 2 octobre 2012 (article D441-5 du Code des Procédures Civiles d'Exécution). En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant dans les présentes Conditions Générales ou des conditions de règlement. L'application de plein droit de cette indemnisation ne fait pas obstacle à l'application d'une indemnité complémentaire de la créance sur justification, conformément au texte susvisé, à due concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, qu'elles qu'en soit la nature, pour le recouvrement de créance.

2.6 Sous-traitance

Le TÜV NORD France s'autorise à faire appel à des sous-traitants pour compléter sa gamme de services. Le Client l'autorise à communiquer toute information nécessaire à l'exécution des services. Les sous-traitants sont soumis aux règles de confidentialité, un contrat est conclu entre le sous-traitant et le Client.

3. Obligations du Client

3.1 Information

Le Client doit fournir l'ensemble des informations permettant d'exécuter les services convenus avec le TÜV NORD au minimum 48 heures avant la date convenue de réalisation.

Le Client doit informer le TÜV NORD France de tout risque ou danger connu ou potentiel lié à la réalisation du service et doit s'assurer que les dispositions nécessaires sont mises en place pour minimiser ces risques.

3.2 Accès

Le cas échéant, le Client doit permettre l'accès des représentants du TÜV NORD France aux locaux où le service doit avoir lieu. En cas de difficultés, le Client doit pouvoir y remédier et permettre l'exécution du service.

3.3 Annulation

Toute annulation de la prestation, 48 heures avant la date de l'intervention, à la demande ou du fait du Client, fera l'objet d'une facturation forfaitaire (100 % du montant de la prestation de formation, cf § 1.4).

4. Confidentialité

Aucune des parties ne doit divulguer ou utiliser, pour quelle que fin que ce soit, les informations confidentielles qu'elle pourrait acquérir ou recevoir dans le cadre de l'exécution des services, sans le consentement écrit préalable de la partie qui détient ces informations confidentielles.

Le TÜV NORD, à sa seule discrétion, peut confier l'exécution de la totalité ou une partie des services à une société de son Groupe ou à un sous-traitant sans préavis ou consentement du Client. Aux fins du paragraphe ci-dessus, le Client consent à ce que le TÜV NORD divulgue les informations confidentielles en sa possession aux dites sociétés de son Groupe ou sous-traitants uniquement dans le cadre de la prestation de services.

5. Responsabilités et indemnisation

N'étant ni fabricant de produits, ni assureur, ni garant, le TÜV NORD n'assume aucune responsabilité en cas de dommages directs, indirects ou consécutifs, en particulier la perte de profit résultant du présent contrat ou en rapport avec ce dernier.

Le Client reste seul responsable des décisions prises sur la base des résultats fournis par le TÜV NORD France. Le TÜV NORD France ne peut être tenu comme responsable en cas de retard ou de dommages causés par des documents ou informations erronées fournis par le Client. Le Client indemnise et dégage le TÜV NORD France de toute responsabilité en lien avec les documents ou informations erronées fournis par le Client.

Dans l'hypothèse d'une faute avérée du TÜV NORD France, la responsabilité de la société, pour tout dommage matériel direct (tous dommages confondus) causé en relation avec ou sous contrat, est limitée au montant le moins élevé entre a) un montant équivalent à dix (10) fois les honoraires payés pour la seule prestation et b) vingt mille euros (20 000,00 €).

Le Client doit notifier toute réclamation au TÜV NORD, par écrit, dans les trente (30) jours suivant la découverte des faits donnant lieu à la réclamation.

Dans tous les cas, dans un délai d'un (1) an suivant la réalisation de la prestation ou suivant la date convenue pour la réalisation de la prestation, le TÜV NORD est déchargé de toute responsabilité pour toute sorte de réclamation.

6. Force majeure

Aucune partie du contrat ne peut être tenue responsable pour la non-exécution ou la mauvaise exécution des prestations en cas de force majeure. Cependant, chaque partie est tenue de faire son possible pour informer l'autre partie dans un délai convenable et de coordonner la suite des procédures. Sont considérés comme cas de force majeure, la guerre civile, toute action belliqueuse, les émeutes, les insurrections, la désobéissance civile, le feu, les inondations, les explosions, les séismes, les ouragans, les typhons, les épidémies, les restrictions sanitaires, les modifications de loi et de règlements gouvernementaux, la grève ou n'importe quel événement indépendant de la volonté de chacune des parties.

7. Annulation / Résiliation

Le Client et le TÜV NORD peuvent annuler ou résilier le contrat selon les conditions prévues, sans que cela ne porte atteinte à tout autre droit ou recours disponible au TÜV NORD prévu dans les conditions générales ou par la Loi.

Les prestations en cours sont alors exécutées puis facturées au Client et dues selon les conditions initialement prévues.

8. Autres dispositions / Clauses diverses

8.1 Juridiction

La relation contractuelle est soumise à la Loi française. La juridiction pour tout litige résultant des conditions générales ou du contrat est le Tribunal compétent du Siège du TÜV NORD France en France (Lille).

8.2 Accords écrits

Afin de prendre effet, les accords oraux auxiliaires doivent être confirmés par écrit. Les amendements et les ajouts au contrat, y compris un amendement à cette disposition écrite, doivent se faire sous forme écrite pour prendre effet.

8.3 Validité

Si certaines dispositions des conditions générales ou du contrat ou toute disposition pouvant être incluse ultérieurement dans les conditions générales ou dans le contrat, sont totalement ou partiellement jugées non valables, illégales ou inapplicables, ou par la suite devenir non valables, illégales ou inapplicables, cela n'affecte pas les autres dispositions, celles-ci restent valables et applicables.

8.4 Offre d'emploi

Pendant l'exécution et jusqu'à un (1) an suivant la réalisation du service, le Client s'engage à ne pas faire de proposition d'emploi à l'un des salariés du TÜV NORD France.

8.5 Propriété intellectuelle

Sauf accord écrit préalable du TÜV NORD, le Client ne doit pas utiliser le logo, la marque commerciale ou la dénomination sociale du TÜV NORD

Fin du texte Annexe 2 – Conditions Générales

